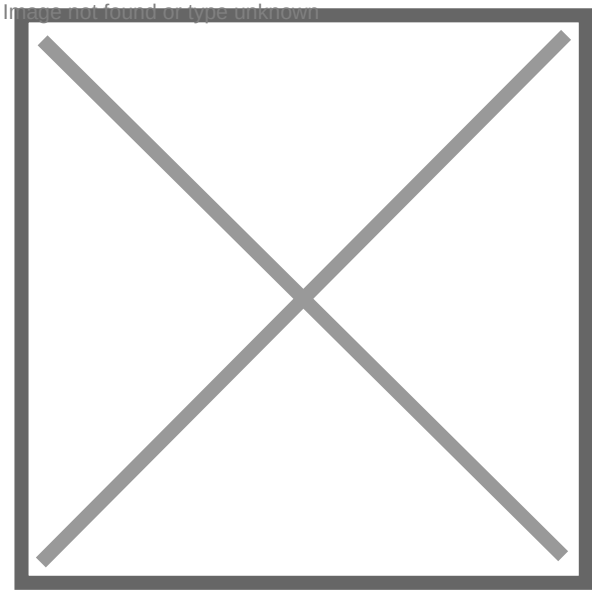




Vol à l'étalage, que risque t'on ?

Par **auarlou_old**, le **04/08/2007 à 10:19**

Bonjour,

mon ami a volé un objet en supermarché et c'est fait prendre par les vigiles, il a payé le montant de l'objet d'un montant de 15 euros et a signé une lettre où est indiqué son identité et il a été indiqué sur cette même lettre par mon ami "je reconnais les faits".

Que risque t'il ?

Merci.

Par **sucré_old**, le **14/08/2007 à 18:42**

Bonjour

Justement j'ai posé la même question ce jour sur le forum.

Les fait sont indentiques, le vol date d'il y a 2mois et il y a quelques jours mon ami a reçu une convocation pour se rendre au TGI mi septembre pour "rappel de la loi".

Lui aussi avait reconnu le vol et avait payé immédiatement.

J'espère que l'on pourra nous renseigner assez vite.

Si vous avez des infos tenez moi au courant, j'en ferais de même de mon côté.

Bonne soirée

Sucré

Par **Adam Kadamon**, le **16/08/2007** à **18:30**

Bonjour,

Le vol est puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45000€ d'amende (peine maximum encourue), sous réserve qu'il n'y ait aucune circonstance aggravante (violences, effraction...).

Ceci dit cela fait suite à une réponse pénale. Dans votre cas le document rempli par les agents de sécurités n'est pas synonyme de poursuite. Le document est expédié au procureur de la République qui décide des suites à donner.

Cordialement.

PS : un rappel à la loi est normalement notifié par un OPJ, pas au tribunal... je ne comprends pas sur le coup^^.

Par **auarlou_old**, le **17/08/2007** à **22:49**

Merci pour votre réponse, mais que veut dire OPJ, et pensez vous que j'aurais une amende pour le vol, merci

Par **sucre_old**, le **18/08/2007** à **08:54**

Bonjour,

Il a reçu une convocation du TGI et il a RDV mis septembre avec le délégué du procureur pour "rappel de la loi", donc ma question était qu'est ce que cela signifie?

Merci

Par **auarlou_old**, le **19/08/2007** à **17:39**

Bonjour, pourrez vous me dire quelle a été la suite de votre ami ? merci

Par **sucre_old**, le **19/08/2007** à **20:05**

Bonsoir!

Pas de problème je vous dirai ça mi septembre

Par **Adam Kadamon**, le **20/08/2007** à **10:11**

Bonjour,

Un opj est un Officier de Police Judiciaire. En général un policier ou un gendarme disposant de prérogatives judiciaire plus importantes que ceux dénommés APJ, Agent de Police Judiciaire.

Un rappel à la loi est une mesure alternative aux poursuites. Il n'est pas condamné au sens strict du terme. Il est "averti" et mis à l'épreuve (pour une durée de deux ans je crois).

Le fait que cela se déroule par le biais du médiateur est certainement dû à un classement sous condition. Doit-il ou a t-il réparer le préjudice? Si oui, alors il aura le rappel à la loi. Sinon, il sera jugé au tribunal.

Cordialement.

Par **sucre_old**, le **20/08/2007** à **11:25**

Bonjour,

Oui mon ami a réparé le préjudice puisqu'il a payé aussitôt ce qu'il avait pris.
Les vigils ont joint à la déclaration de culpabilité le ticket de caisse.
Merci pour votre réponse
sucre

Par **Limace01_old**, le **03/11/2007** à **18:36**

Bonjour, je voudrai savoir quelles ont été les suites pour ton ami, sucre, lors de sa convocation pour rappel à la loi.
Je te remercie d'avance.

Par **nicos54_old**, le **16/11/2007** à **17:42**

bonjour apres avoir attendue 15 minute cher la p e y r e avec un appareil de traitement eau sur mon chariot personne ne venait donc pressé je suis sorti avec l'appareil je l'ai chargé et je suis parti ils on porté plainte j'ai ete convoqué a la police et leur ai indiqué ou etait l'appareil dans mon garage je l'ai payé apres zavoir appelle le patron le soir meme il retire sa plainte mais le doosier apparement suis sont cour je risque quoi merci de la reponse je n'ai pas de casier et jamais fait des fautes graves

Par **pati75**, le **29/05/2012 à 19:13**

bonjour,

je suis convoquer devant le délégué du procureur de la république à la maison de justice et du droit pour vol de vêtements avec dégradation (environ 400€), il y à marquer sur ma convocation :

en vu d'un rappel a la loi ou d'une mesure tendant à favoriser la réparation du dommage; la régularisation d'une situation ou l'orientation vers une structure sanitaire, sociale ou professionnelle.

je voudrais savoir ce que je risque ?

et comment se passe un rappel a la loi?

es qu'ils vous questionnent et vous redemande de raconter les faits du vol ou vous rappellent simplement et purement la loi ?

merci pour vos réponses, je suis très inquiète, je n'ai jamais eu a faire a la justice, casier vierge

Par **visite**, le **28/11/2012 à 21:08**

Je dois me présenter devant le délégué du procureur de la République pour des faits paréils - faits prévu par art. 311-1; art. 311-3 du Code Pénal; répromés par art. 311-3; art. 311-14 1°,2°,3°,4° du Code Pénal / Code Natinf 007151/JUC/Délit pénal

La police m'a donné à la sortie de l'enquête un PV de convocation. J'ai payé les produits (32,99 euros) aux vigils devant les policiers, mais je n'ai pas eu le reçu.

Que va-t-il se passer réellement, j'ai tellement honte de moi-même et une peur que je n'arrive pas à maîtriser. Je suis navré par mon geste (je voulais donner à manger, du champoign et du gel de douche à un sdf sur la rue qui me fais toujours de la peine en passant à côté de lui ; pas assez d'argent pour tout acheter et ... voilà ...)

Mon casier est vierge, j'ai jamais été dans un bureau de police que pour demander des renseignements par rapport aux papiers que devais faire en tant qu'étranger en France.

Merci beaucoup pour votre précieuse aide et conseils.

Par **Nutella_Gold**, le **16/12/2012 à 20:02**

Bonjour , j'ai 13 ans et moi et ma cousine avons voler 4 apareil photo a 130 euro ... Pour la premiere fois nous nous somme fai prendre . les vigils on trouver les emballage . samsung ... et le patron de migros va petetre porter plainte ... vu ke lon a payer tout de suite et ke on est mineure ... Que Risque t'on ? ...

nous avons du payer 520 € et au final on est reparti avec 4 apareil photo . le pire , c'est ke le chef nous a fais la garantie ... Merci de votre reponce

Par **amajuris**, le **16/12/2012 à 20:14**

bjr,
vous ne risquez pas grand chose puisque vous êtes mineurs mais vos parents seront sans doute inquiétés avec peut être une amende à payer.
le fait que vous ayez payé ne change rien à votre délit.
en plus en volant 4 appareils photos vous ne pouvez pas dire que vous en aviez besoin, un seul aurait suffi...
cdt

Par **dealer59**, le **29/12/2012 à 15:50**

bonjour vous inquietez pas, vous ne risquez rien si c'est payé mais si vous recommencez ça sera le commissariat. c'est tout

Par **lcf**, le **18/01/2013 à 20:45**

Bonjours , je bien de me faire prendre en aisseillent de voler une paire de chaussures de rando d'une valeur de 230€ ,j'ai signe un papier comme quoi je reconnaisse les fait , et j'ai demandé au vigil et au policier si je pouvai pailler la paire , on ma refuse ,le policier a dit que si on faisait toujours ça tout le monde volerait.
J'ai signe mon papier et suis rentré chez moi , on ma dit que j'allais être comvoque de ans le procureur de la rep. , je nais jamais eu de casier et est totalemebt coopéré, qu'est ce que je risque (j'ai cassé l'antivol sa compte pour une dégradation ?) **merci de vos réponses**

Par **julianinou**, le **20/02/2013 à 19:51**

lcf j'ai a peu de chose pres la meme histoire, pouvez vous me dire qu'elle a été la finalité de votre histoire?
merci

Par **sarah63**, le **23/02/2013 à 18:04**

J'ai volé aujourd'hui le 23/02/2013 deux produits cosmétiques (fond de teint) et des tablettes de chocolat et de la pâte a tartiner au chocolat qui fait un total de 29 EURO 90 CENTIME dans un magasin Auchan,j'ai tellement honte de mon acte car se qui m'a pousser a faire cela c'est le manque d'argent car j'ai payer le reste de mes courses en caisse et à la sortie, surprise deux agent de sécurité m'on demander de l'ai suivre, j'avais envie de partir en courant mais je ne l'ai pas fait je l'ai ai suivie , c'est la première fois que je vole , j'ai fait cela car je n'ai pas d'emploi je suis jeune de 22 ans et malgré mon bac pro j'arrive pas a trouver du

travail malgré mes recherches a l'infini, bref comme j'ai pas pu payer les articles volé ils m'on fait remplir un papier dans une salle a l'abri des regard et m'on dit que je risquais 3 ans d'emprisonnement et 450000 euro bref comme mon casier est vierge je ne pense pas que je vais être punie sévèrement mais en attendant je doit recevoir un courrier prochainement pour voir un procureur et je verrai ce qui se passera car je n'ai jamais eu de problème avec la justice , je sais que c'est mal ce que j'ai fait mais voilà lorsqu'on a pas d'argent on est prêt a tout pour s'en sortir même si cela peu nous mettre dans une salle affaire donc le conseil que je donne: ne voler plu car c'est tellement bien surveiller de nos jours que apparemment il existe des cameras bien caché et on les verra jamais mais moi mon histoire c'est que j'ai été stupide et une femme m'a balancer , j'ai mis les emballages du fond de teint dans un sac a main et pas de chance une femme vient pour échanger le sac qu'elle a pris donc elle a du me balancer en caisse vu qu'il vident les sacs a main alors ne volez pas car les gens sont tous des balances et moi je l'ai vu prendre le sac mais comme j'avais honte je n'ai pas pu lui demander le sac pour retirer les emballages et les mettre ailleurs, dommage pour moi mais il y a des gens honnête partout et moi a la base je le suis mais voilà pas de travail on pense a voler et ce cas tout les jeunes comme moi le vie et je sais que c'est pas facile surtout quant on a personne pour nous aider alors j'insiste réfléchissez avant de commettre ce qui peu être irréparable.

Par **fesan**, le **17/04/2013** à **10:53**

bonjour tt le monde. je voudrais savoir une chose.
enfait,j'ai ete attrapé pour vol(chaussure,robe et foulard) d'un montant de 50euros en tout(j'ai 18 ans et c'est mon premier vol).j'avais retirer les codes barres mais je crois que y'avait des cameras cachés(magasin carrefour). ce qu'il ya c'est que j'ai pas pu payer sur place.j'ai rempli une fiche reconnaissant les faits. une fois au commissariat on m'a donné une convocation qui se deroulera avec un OPJ(dans 1 semaine).
je voudrais savoir ce que je risque. une amende ou de la prison ou autre chose...eclairez moi silvouplait

Par **amajuris**, le **17/04/2013** à **14:07**

bjr,
vous n'aurez sans doute qu'un rappel à la loi.
mais cela restera consigné dans un fichier et ressortira si vous commettez une nouvelle infraction.
et si vous voulez travailler dans un secteur ou un enquête de moralité est exigée, ce vol peut vous interdire d'y travailler.
cdt

Par **coucou1383**, le **21/04/2013** à **11:53**

Meme chose que sarah
je me suis faites prendre à la sortie des caisses pour du maquillage montant 27€. J'ai réglé,

signé leur papier qu'ils vont suivant les vigiles envoyer au procureur, la police n'est pas intervenu. C'est mon premier et dernier vol, tellement honte !!!!
Pensez vous que les vigiles vont envoyer le document de reconnaissance au procureur ?
Quel délai pour une convocation j'ai vu que cela pouvait prendre plusieurs mois voire année ?
Merci de vos réponses j'ai très peur, je suis très mal !

Par **milleca11**, le **18/05/2013 à 22:08**

Bonjour, voilà ce qu'il m'est arrivé aujourd'hui.... j'ai trop peur.
Je n'ai pas énormément d'argent et je sors tout juste d'anorexie ... aujourd'hui après avoir manger, je suis allée dans un Géant Casino, et étant en pleine guérison de ma maladie, j'ai eu des pulsions qui vont sûrement me coûter chères... Voilà, en fait j'ai craqué sur des paquets de nourriture : c'est à dire qu'en fait je n'ai pas volé ces aliments car je ne suis pas sortie du magasin avec , mais en fait j'ai ouvert plein de paquet de bonbon, j'ai pioché quelques gâteaux etc ... puis en sortant du magasin, les vigiles m'ont interpellée....
ils ont failli appeler la police, mais ne l'ont pas fait . Ils m'ont fait signer un papier et ont relevé mon identité en me disant qu'ils l'enverraient au parquet
J'ai peur de recevoir un courrier me convoquant ... j'ai trop peur , mes parents auraient trop honte.... Pensez vous que je risque quelque chose ? car j'ai ensuite tout réglé sur place et je suis repartie avec les produits que j'avais entamé... j'en ai eu pour 25 euros ...

s'il vous plaît j'ai vraiment trop peur, je suis majeure et je crains les conséquences. Je n'ai aucun antécédent et je me demande si le procureur va prendre la peine de me convoquer pour ça

à l'aide s'il vous plaît!!

Par **isabel81**, le **11/08/2014 à 18:29**

bonjour
je suis là pour vous raconter l'histoire d'une amie qui a fait shoppeé chez Auchan il y a une semaine pour un vl de maquillage à 100 euros en sortant les vigiles l'ont arrêtée et emmenée dans une salle où elle a reconnu les faits et comme elle n'a pas de pièce d'identité ils ont appelé la police qui ont eu ses données grâce à son téléphone et elle a réglé les articles ils l'ont laissée partir après presque 1 heure en lui disant la prochaine fois ça ira mal pour elle elle est vraiment stressée, angoissée et regrette vraiment elle a pleuré toutes les larmes de son corps et je ne peux pas l'aider en grand chose alors je veux savoir quelles sont les conséquences : amende, prison, rappel à la loi ou je ne sais quoi et cela ça fait une semaine des faits et merci pour vos réponses svp

Par **laablondaasse**, le **03/06/2015 à 13:36**

Bonjour,
J'ai volé deux tablettes tactiles, et j'ai été convoqué à la gendarmerie pour être entendu.

Sachant que je suis âgée de 17 ans bientôt 18 ans (dans 10 mois) et j'ai déjà un casier judiciaire pour avoir commis des dégradations j'ai eu un rappel à la loi avec des frais à payer. Qu'est-ce que je risque ?

Par **aguesseau**, le **03/06/2015 à 14:04**

bjr,
vous risquez sans doute de passer devant un tribunal et d'avoir une amende à payer.
mais ce qui est le plus gênant c'est que vous allez figurer sur les fichiers de la police et de la gendarmerie et que vous serez comme on dit défavorablement connu des services de police ce qui n'est pas le meilleur moyen de débiter dans la vie mais c'est votre choix.
cdt

Par **Alexncy**, le **04/06/2015 à 00:30**

Bonsoir, alors j'ai signé un Pc de vol à 20h quand je suis sorti du magasin j'ai été d'accord pour le vol de chargeur de téléphone mais il y a une date marquée sur le Pc il me dit 16h30 alors que ça a dû se passer sérieusement vers 18h passer est-ce que du coup je peux contester le vol??? Sachant que bien évidemment j'ai payé avant de partir

Par **mick29**, le **23/10/2015 à 19:33**

bonjour, voilà j'ai été pris avec un article dans la poche d'une valeur de 1,20 € en sortant, donc le directeur m'a rattrapé où j'ai rendu l'article, et maintenant il veut plus me voir dans le magasin, a-t-il le droit de m'interdire tous les temps ou y a-t-il un délai pour pouvoir refaire des achats ?

Par **Mehdi33**, le **15/11/2016 à 17:55**

mick29, il n'a aucunement le droit de t'interdire de magasin c'est une dessin de justice qui doit être prise et aucunement la patron du magasin, tu peux y aller immédiatement et lui dire ça.

Par **Visiteur**, le **15/11/2016 à 18:23**

Bsr,
Moi j'aurais honte et je n'irais plus, mieux vaut aller dans un autre magasin non ?

Ne plus voler sera encore mieux !

Par **Desamparé**, le **20/11/2016** à **15:37**

Bonjour, je viens de voler de la nourriture environ 35€ je me suis fait choper, j'ai reconnu j'ai payé mes articles, il m'ont fait signer un papier que je n'ai même pas pris le temps de lire tellement j'étais paniqué, l'agent de sécurité m'a dit qu'il portera pas plainte, mais j'ai lu tellement de chose la dessus que j'ai vraiment peur des suites, vont ils envoyer la lettre au procureur? vais je recevoir une convocation? merci de me répondre car je ne dors pas très bien depuis ce jour.

Par **jos38**, le **21/11/2016** à **13:28**

bonjour. c'est l'agent de sécurité ou le directeur du magasin qui vous a fait signer ce papier? je suppose que vous y reconnaissez avoir volé. même si le magasin donne suite, vous ne risquez pas la prison

Par **Desamparé**, le **22/11/2016** à **18:06**

C'est l'agent de sécurité qui me l'a fait signer, je pense oui que c'était une reconnaissance, en tout cas je le regrette énormément, j'espère juste ne pas recevoir une amende, l'agent de sécurité m'a dit qu'il ne portera pas plainte. Merci pour votre réponse!

Par **jos38**, le **22/11/2016** à **18:31**

bonsoir. je pense qu'il a voulu vous donner une petite leçon et ce papier doit servir à vous empêcher de recommencer, même si le procédé est douteux

Par **Desamparé**, le **22/11/2016** à **23:20**

merci, j'ai payé la marchandise et il m'a laissé partir

Par **Malakmed**, le **09/02/2017** à **15:39**

Bonjour, j'ai commis l'erreur de ma vie

Bonjour,
j'ai dérobé 45 euros (maquillage, chemise, bijoux) aujourd'hui à Primark je n'ai pas d'excuses car je l'ai fait de mon plein gré. Je me suis faite attrapée par les vigiles à la sortie du magasin, qui m'ont conduits dans une salle et y a eu intervention d'une autre personne mais je sais pas si c'est la

police . J'ai avouée, donnée ma carte d'identité et rempli la fiche en reconnaissant les faits
J'ai fini par payer et ils m'ont rendu les produits dérobés..
j'aurais aimé savoir si vous connaissiez des personnes qui ont déjà eu ce problème mais
surtout, ce qu'il leur est arrivé par la suite. Est ce que je risque gros?

Par **jodelariege**, le **09/02/2017** à **15:43**

bonjour ;oui on connait des milliers de personnes qui ont eu ce problème ,qui ont volé quoi! il
suffit de lire les messages de ces voleurs sur différents sites de forum juridiques...

Par **Malakmed**, le **09/02/2017** à **15:46**

Je regrette vrmnt ce que g fait. Et je trouvé pas de personnes ds la mm situation q moi
pouvez vs me renseigner svp

Par **jos38**, le **09/02/2017** à **15:55**

bonjour. mais si!! relisez tout ce qui est écrit au-dessus. toutes ces personnes sont dans le
même cas : elles minimisent le vol "c'est la 1ère fois, j'ai remboursé, etc.."il est interdit de
voler, que vous ayez dérobé de votre plein gré (sic) ou pas

Par **ooo555**, le **22/02/2017** à **10:59**

Bonjour

Je suis âgé de 35 ans

Hier à Luxembourg, j'ai eu arrêté par la sécurité de la magasin. Ils ont immédiatement appelé
la police. Je fis quelques pots de crèmes-testeurs et je mets ces crèmes dans les saches de
produits alimentaires. Les pots de la crème je mis en ses place. Ce sont les testeurs de
crème. J'ai proposé de payer, mais ils ont refusé. Je ne sais pas exactement quelle quantité
des dommages, je pense environ 150 euros. ils ont pris des prix les nouvelles crèmes, mais je
pris la crème des testeurs qui avait déjà été ouvert et utilisé. On ne m'a donné aucun
document. Je ne suis pas fier de ce fait, mais je pensais que ce testeur, qui peuvent tous
prendre. Que dois-je faire? Et quelles sont les conséquences si c'est arrivé à Luxembourg,?
merci

Par **amajuris**, le **22/02/2017** à **11:35**

bonjour,

nous somme un site juridiques de droit français et donc en principe non compétent pour une

question relative au droit pénal luxembourgeois.
salutations

Par **ooo555**, le **22/02/2017** à **11:55**

Merci pour votre répons

Mais en France si je pris la crème des testeurs qui avait déjà été ouvert et utilisé (Seule la crème. sans pots) c'est un vol aussi?

Merci pour votre tepms

Par **jodelariege**, le **22/02/2017** à **12:23**

bonjour oui c'est un vol ;les pots testeurs comme les testeurs de parfums sont à la disposition de tous les clients dans le magasin ,pas d'un seul qui ramène gratuitement les pots testeurs chez lui.....

Par **ooo555**, le **22/02/2017** à **12:28**

Merci pour votre répons

Par **amajuris**, le **22/02/2017** à **12:32**

bonjour,
Le vol est la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui (article 311-1 du code pénal).
salutations

Par **Loulou76200psg**, le **21/03/2017** à **00:13**

Bonjour j'ai volé une père de basket j'ai ettai en garde à vue 20 heure saite ma première fois je risque koi je suis juge dans 9 moi

Par **jodelariege**, le **21/03/2017** à **09:20**

bonjour vous relisez tous les messages semblables au votre ci dessus et vous arrêtez de voler.

Par **ludivine34**, le **14/05/2017 à 20:43**

bonjour, je suis caissiere de grande surface et ai fait beneficie à plusieurs reprises une amie proche de chariots de courses très peu payés Suite à des soupçons de mon directeur mon amie s'est fait arreter à la sortie du magasin. Il s'en ai suivi pour nous deux d'un entretien difficile dans le bureau Nous avons reconnu les faits en présence du directeur et des policiers Le directeur nous a fait signer une attestetion reconnaissant les faits Nous avons ete emmenees au commissariat dont nous sommes ressorties après controle d'identité avec un proces verbal de convocation en vue d'une audition libre qui doit avoir lieu demain. Quels conseils nous donnez vous pour cette audition et sanctions risquons nous ? merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **14/05/2017 à 20:56**

Bonsoir.

Une seule et unique attitude...la VERITE, car ceux qui auditionnent sont rompus à ces situations et connaissent par coeur les excuses ou explications bidons.....

Par **Annita166**, le **21/05/2017 à 00:00**

Bonsoir à tous

Avant de vous poser ma question j'aimerais dire que je vie une situation tres difficile, je vie avec un homme qui me tue à petit feu de jour en jour, on a un enfant, lui français moi étrangère, j'ai pas vu ma famille depuis presque deux an par ce que mon titre de séjour n'est pas prêt, il me menace de me mettre dehors, lui vie la belle vie et moi je peux même pas travailler par ce qu'il ne veut pas payer une crèche le temps que je puisse la payer en travaillant et je ne touche aucune aide (récépissé) donc j'ai fini par cracker et j'ai volé au monop pour 80 euro en alimentaire (je ne savais pas que ça coûterai aussi cher) je le regrette au plus profond de mon âme et le vie très mal, la police était là avant même que le vigile m'interpelle, ils ont relevé mon identité de mon passeport, j'ai expliqué que j'avais même déposais une plainte contre lui au commissariat pour violence, ils m'ont dit de payer, ce que j'ai fais en caisse jusqu'au dernier centime (j'ai du emprunter de l'argent pour pouvoir acheter ce qu'il fallait à mon bébé), ils m'ont redonné mon passeport et m'ont dit de pas recommencer sinon ils seront obligés de contacter les services sociaux, svp est ce que je vais être fiché dans le STIC ? Je veux commencer une nouvelle vie à l'obtention de mon titre de séjour, je pourrais avoir l'aide juridique et donc enfin prendre un avocat pour me défendre contre lui,j'ai honte je ne me reconnais même pas, je vie un combat constant seul et tout les jour, je suis tellement fatiguée! SVP ne me jugez pas

[Modifier mon message][Supprimer]

Par **Luly**, le **01/07/2023 à 20:49**

Bonjour j'ai volé un l'usine hors sol que un livreur a livré par erreur j'en ai pas regardé les étiquette par panique j'ai écrit mon nom sur une étiquette bien sûr je regrette ce geste pas voulu mon voisin a porté plainte contre moi je risque q'quoi je suis convoqué